Publié le 22 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 045-284500261-20231212-ARR2023_297-AR

ARRÊTÉ n° 2023-297

Fixant la liste des candidats admis à concourir au concours d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », session 2024

La présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,

Vu le code général de la fonction publique, Livre III, titre II et notamment les articles L.325-I à L.325-22, L325-26 à L.325-31, L452-35 et L.452-38,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n°95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique d'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n°2002-872 du 3 mai 2002 relatif au troisième concours de recrutement pour certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 045-284500261-20231212-ARR2023_297-AR

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'état,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats de situation de handicap,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le Code du Sport, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L.221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1ère classe en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté n°2023-86 du 18 avril 2023 portant ouverture du concours d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », session 2024,

Considérant que les demandes de candidature ont été déposées jusqu'au 6 juillet 2023, le cachet de la poste faisant foi,

ARRÊTE

Article 1 :

La liste des candidats admis à concourir à la session 2024 des concours externe, interne et de troisième voie d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », est arrêtée à **soixante-cinq (65)** conformément à l'état annexé au présent acte.

Article 2 :

Les candidats n'ayant pas fourni les pièces manquantes à leur dossier d'inscription avant le début des épreuves, soit le **18 janvier 2024**, ne pourront pas être admis à concourir.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 045-284500261-20231212-ARR2023_297-AR

Article 3 :

Madame la directrice du centre de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame le Préfet du Loiret et sera publié sur le site internet du centre de gestion du Loiret

Fait à ORLÉANS, le 12 DEC. 2023

La Présidente
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE LOIRET

Pour la Présidente et par délégation,
Le 1er Vice-Président,

Jean-Michel PELLÉ

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 045-284500261-20231212-ARR2023_297-AR

Annexe à l'arrêté n°2023-297 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », session 2024

Nom d'usage *(nom marital)*	**Prénom**	**N° cand**	**Type ccrs**	**Pièces à fournir**
ALAMA	Ismael	14187	INTERNE	
ALLOUMELOU	Charles	14116	INTERNE	
ANTUNES FERREIRA	Manuel	14179	INTERNE	
ARRIZABALAGA	Miguel	14185	INTERNE	
AUGE	Sébastien	14122	INTERNE	
AWUSSI	Charles	14115	EXTERNE	
AYAD	Kamel	14212	TROISIEME CONCOURS	
BADAN	Jordan	14186	INTERNE	
BALMY	Kevin	14154	INTERNE	
BATAILLE	Eric	14158	INTERNE	
BAUGÉ	Jérôme	14119	EXTERNE	
BELLOEUVRE	Mickael	14159	INTERNE	
BERTAULT	Alban	14207	INTERNE	

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 045-284500261-20231212-ARR2023_297-AR

Annexe à l'arrêté n°2023-297 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », session 2024

Nom d'usage *(nom marital)*	**Prénom**	**N° cand**	**Type ccrs**	**Pièces à fournir**
BESNARD	Anthony	14218	INTERNE	
BOUCHARD	Benoît	14166	INTERNE	
BOUCHER	Jules	14172	INTERNE	
BOURGES	Valentin	14175	INTERNE	
BUREAU	Theo	14177	INTERNE	
BURNY	Jérémy	14165	INTERNE	
CARATY	Florian	14161	INTERNE	
CARTE	Christophe	14164	INTERNE	
CHANTEREAU	Cedric	14198	INTERNE	
CHARBONNIER	Florent	14204	TROISIEME CONCOURS	- Fournir les statuts de l'association déposés en préfecture faisant apparaître les 4 ans en tant que "secrétaire"
CRABIFOSSE	Mathieu	14208	INTERNE	
CROUZILLAT	Frédéric	14205	EXTERNE	
DELAUNAY	Aurélien	14188	TROISIEME CONCOURS	

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 045-284500261-20231212-ARR2023_297-AR

Annexe à l'arrêté n°2023-297 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », session 2024

Nom d'usage *(nom marital)*	**Prénom**	**N° cand**	**Type ccrs**	**Pièces à fournir**
DEMOLIN	Jonathan	14120	INTERNE	
DEPRE	Florian	14117	EXTERNE	
DEVERE	Marine	14214	INTERNE	
DUFRENE	John	14176	INTERNE	
FRADE	Yoan	14170	INTERNE	
GALLAIS	Mickaël	14197	INTERNE	
GEDOUIN	Tugdual	14203	INTERNE	
GERVAIS	Gautier	14121	INTERNE	
GIRAUD	Marius	14169	INTERNE	
HERVEL	Kevin	14219	INTERNE	
HOCHET	Gwenaël	14220	INTERNE	- Etat des services : manque la délégation de signature
HUGUET	Romain	14155	INTERNE	
HUYGENS	Adam	14200	INTERNE	

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 045-284500261-20231212-ARR2023_297-AR

Annexe à l'arrêté n°2023-297 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », session 2024

Nom d'usage *(nom marital)*	**Prénom**	**N° cand**	**Type ccrs**	**Pièces à fournir**
LAFARGE	Alain	14168	INTERNE	
LARPENT	Christophe	14192	INTERNE	
LE BOULCH	Valentin	14130	INTERNE	
LEROY	Pauline	14180	INTERNE	
LORY	Emmanuel	14181	EXTERNE	
MACKOWIAK	Ludovic	14215	INTERNE	
MARCHAND	Sylvain	14195	INTERNE	
MEUNIER	Frédéric	14157	INTERNE	
MEUNIER	Stéphane	14125	INTERNE	
MOREAU	Christophe	14190	INTERNE	
NGUYEN	Duy-Khang	14201	INTERNE	
NIOCHE	Mathieu	14128	INTERNE	
PAYSANT	Alexandre	14147	INTERNE	

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 045-284500261-20231212-ARR2023_297-AR

Annexe à l'arrêté n°2023-297 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », session 2024

Nom d'usage *(nom marital)*	**Prénom**	**N° cand**	**Type ccrs**	**Pièces à fournir**
PEKER	Bilge	14196	INTERNE	
PHETSOMPHOU	Stéphane	14184	INTERNE	
PIN	Richard	14193	INTERNE	
POIRIER	Laurent	14123	INTERNE	
PRIXAIN	Josua	14150	INTERNE	- Arrêté de situation administrative - Fournir l'état de services original car non lisible
RAYNARD	Antony	14148	INTERNE	
ROUAN	Jérémy	14199	INTERNE	
ROULET	Loic	14131	INTERNE	
SOLA	Bertrand	14206	INTERNE	
THIAUX	Ludovic	14211	TROISIEME CONCOURS	
THIBAULT	Mathias	14129	INTERNE	
THOMAS	Vivien	14160	INTERNE	
VAPELLE	Marie	14209	INTERNE	